

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2011

Présents : Marcel ALGOUD, Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Jacques L'HUILLIER, Pascal BRUNET, Frédéric BOLMONT et Mmes Florence PESENTI, Valérie EYMARD, Marie-Danielle ARNAUD, Christine COTTIN.

Absent excusé : Jean-François BOUVAT (pouvoir à Marcel ALGOUD).

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

Avant l'ouverture de séance le Maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Vote des taux des contributions directes pour l'année 2011

Licence IV Bistro communal

Groupement de commande travaux de voirie 2011

Approbation du procès verbal du 21/03/2011

Approuvé à l'unanimité.

Approbation du Comte Administratif et du Compte de Gestion Budget Communal 2010

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif et le compte de gestion du budget communal 2010, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses 432.941,17 €
Recettes 507.269,44 €
Excédent de clôture : 74.328,27 €

Investissement :

Dépenses 278.928,35 €
Recettes 145.389,50 €
Excédent de clôture : - 133.538,85 €

Résultat de clôture de l'exercice 2010 :

Fonctionnement 122.868,18 €
Investissement - 21.629,10 €

Restes à réaliser :

Dépenses 81.157,00 €
Recettes 61.402,00 €

Hors de la présence de Monsieur Marcel ALGOUD, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget Communal 2010.

Approbation du Comte Administratif et du Compte de Gestion Budget annexe Multiservices 2010

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe Multiservices 2010, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses 6.521,25 €
Recettes 10.601,24 €
Excédent de clôture : 4.079,99 €

Investissement :

Dépenses 7.965,51 €
Recettes 2.531,49 €
Excédent de clôture : - 5.434,02 €

Résultat de clôture de l'exercice 2010 :

Fonctionnement 4.079,99 €
Investissement - 3.493,97 €

Restes à réaliser :

Dépenses 0,00 €
Recettes 0,00 €

Hors de la présence de Monsieur Marcel ALGOUD, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe Multiservices 2010.

Affectation de résultat de fonctionnement

Budget principal

Résultat de fonctionnement	de l'exercice :	74.328,27 €
	antérieurs reportés :	45.539,91 €
Résultat à affecter (C)		122.868,18 €
Solde exécution d'investissement (D)	besoin en financement	21.629,10 €
Restes à réaliser d'investissement (E)	besoin en financement	81.157,00 €
	excédent de financement	61.402,00 €
Besoin de financement (D) + (E)		41.384,10 €
Affectation en recettes investissements	(au min. 41.384,10 €)	92.700,00 €
Report en recettes fonctionnement :		30.168,18 €

Budget annexe multiservices

Résultat de fonctionnement	de l'exercice :	4.079,99 €
	antérieurs reportés :	0,00 €
Résultat à affecter (C)		4.079,99 €
Solde exécution d'investissement (D)	besoin en financement	3.493,97 €
Restes à réaliser d'investissement (E)	besoin en financement	0,00 €
	excédent de financement	0,00 €
Besoin de financement (D) + (E)		3.493,97 €
Affectation en recettes investissements	(au min. 3.493,97 €)	3.494,00 €
Report en recettes fonctionnement :		585,99 €

Vote du Budget Primitif 2011

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine les budgets primitifs 2011, qui s'établissent ainsi :

Budget principal :

Section fonctionnement en dépenses et en recettes :	535.474 ,00 €
Section investissement en dépenses et en recettes :	703.912 ,00 €

Budget annexe Multiservices:

Section fonctionnement en dépenses et en recettes :	14.143 ,00 €
Section investissement en dépenses et en recettes :	10.183 ,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les approuvent.

Vote des taux des contributions directes

Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les propositions faites pour déterminer les taux des contributions directes pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 1 voix contre (Pascal Brunet) et 1 abstention (Jacques L'Huillier), approuve les taux suivants pour l'année 2011 :

Taxe d'habitation :	11.33 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	8.43 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	49.65 %
C.F.E. :	12.14 %

Raccordement au réseau BT alimentation construction de M. Velut

Le Maire expose qu'à sa demande, le SDED a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune pour le raccordement de l'habitation de M. Velut soit :

Dépense prévisionnelle TTC :	11.340,44 €
Financement mobilisés par le SDED :	7.387,33 €
Forfait à charge de Mr. Velut :	2.192,64 €

Plan de financement et lancement des travaux adopté à l'unanimité.

Restauration de l'église – Lancement de l'opération

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les subventions demandées pour ce programme pour un montant des travaux estimés à 246.548,00 € HT sont les suivantes :

Département – Dotation Cantonale Patrimoine (8,13 %) :	20.039 €uros
Département – Ligne d'appui gros projets (31,07 %) :	76.582 €uros
Modulable selon attribution DETR	
Réserve Parlementaire (4,06 %) :	10.000 €uros
Participation communale (56,75%) :	139.927 €uros

A ce jour le projet est subventionné (accords des subventions reçus) à hauteur de 106.621 € soit 43,25 %.

Il est précisé que la commune est en attente des accords de financements dans le cadre de la Dotation d'Equipeement Territoires Ruraux (25 % des travaux HT)	61.637 €uros
Conservation du Patrimoine (10% des travaux sans MO soit 220.132,00 €)	22.013 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer les travaux de rénovations extérieures de l'église du village et autorise le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Restauration de l'église – Choix des entreprises

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 14/03/2011 pour ouvrir les plis des entreprises arrivés en mairie en heure et date conformément à l'avis d'appel d'offre paru sur le Dauphiné Libéré le 28/01/2011 et Drôme Hebdo le 27/01/2011.

Au vu des résultats de l'appel d'offres, de leur analyse faite par le Maître d'œuvre et de la décision d'entreprendre les travaux par délibération de cette même séance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les résultats de la Commission d'Appel d'Offre et retient donc les offres suivantes et donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

N° LOT	NOMS DES ENTREPRISES	MONTANT DES OFFRES HT
1	Entreprise COMBIER	124.425,50 €
2	Sarl BOURGUIGNON	43.054,39 €
3	L'Atelier du Vitrail Cassiopée	Tranche ferme 4.633,60 € Variante 490,00 € Total 5.123,60 €
4	Entreprise HIMS	3.620,00€

Contrat d'approvisionnement 2011

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans un souci de regrouper l'offre de bois issus de plusieurs communes et des forêts domaniales pour mieux les valoriser, un projet de contrats d'approvisionnement est à l'étude avec les services de l'ONF et les communes concernées (La Chapelle en Vrs, St Agnan en Vrs, Vassieux en Vrs, St Martin en Vrs, Die, Marignac).

Ces contrats d'approvisionnement auront les caractéristiques suivantes :

- Il s'agira de contrats de bois façonnés bord de route, classés par qualité de produits (charpente sans défaut, charpente courante, palette) pour la période 2011 – 30/06/2012.
- Ces contrats seront négociés dans le cadre des ventes dites de « gré à gré », après avoir lancé une consultation élargie aux acheteurs potentiels.
- Après négociation avec les acheteurs, et accord des maires, l'ONF signera les contrats avec le ou les acheteurs dans le cadre du décret n°2005-1447 du 24/11/05 relatif aux ventes groupées.
- Conformément à ce décret, l'ONF encaissera les recettes liées aux contrats et reversera aux collectivités concernées la part due en fonction des volumes vendus par chaque commune. Les frais liés à la gestion financière des contrats donnent lieu à un prélèvement par l'ONF fixé à 1% des sommes recouvrées.
- Les communes confieront à l'ONF par voie conventionnelle spécifique la maîtrise d'œuvre de l'exploitation forestière sur la base d'un barème identique pour toutes les communes, au prorata des volumes concernés par les contrats.
- Les contrats seront signés pour 1 an et demi avec une tranche ferme 2011. Les tranches suivantes ne pourront être envisagées qu'après une renégociation des prix à l'issue de la tranche ferme et un accord des parties concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que la commune de St Agnan en Vrs fournisse des coupes pour le contrat d'approvisionnement sur la base des volumes estimatifs suivants : Parcelle 30 volume estimé de 420 m³ + parcelle 41 volume estimé de 310 m³

Les parcelles sont mentionnées à titre indicatif et pourront être revues en fonction de l'évolution du contexte sur les produits à commercialiser.

Programme ONF 2011 – Vente de bois

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions faites par les services de l'ONF pour la vente de bois sur pied pour l'année 2011 soit :

- La mise en vente en régie des coupes dans les parcelles n° 30 et 41
- La mise en vente sur pied des coupes dans la parcelle n° 57
- La délivrance des coupes d'affouage dans les parcelles n° 3, 14 et 15

Accepté à l'unanimité.

Tarifs camping municipal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants à compter du 01-05-2011 :

Forfait emplacement :	11,60 €
(Maxi 2 personnes + 1 véhicule-tente ou 1 véhicule-caravane ou 1 camping car)	
Enfants de moins de 7 ans :	2,00 €
Enfants de moins de 2 ans :	Gratuit
Personne supplémentaire :	3,50 €
Tente seule :	1,60 €
Véhicule supplémentaire :	1,60 €
Electricité :	2,80 €

Frédéric Bolmont souhaiterait qu'un projet de création d'aire de vidange des campings car soit étudié sur la commune de St Agnan. A voir sur le parking du multiservices.

Christophe Morini l'informe qu'il faut être vigilant aux produits chimiques présents dans les bacs. Une étude va être faite.

Achat d'une licence pour le Bistro communal

Mr. Le Maire expose que suite à la fermeture pour cession d'activité du « Bar Central » à La Chapelle en Vercors, le propriétaire de la licence IV, Mr. Patrick GUAYRAL souhaite la vendre au prix de 5.000 €. Mr le Maire expose que compte tenu du programme de création d'un bar/restaurant sur la commune, cette acquisition semble intéressante pour le développement de ce local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir cette licence IV pour le prix de 5.000 € et précise que les crédits sont prévus au budget 2011.

La commune sollicite Maître DIEVAL, notaire, pour rédiger l'acte et précise que les frais notariés seront à la charge de la commune.

Groupement de commande travaux de voirie 2011

Suite à des discussions menées entre les 5 communes du plateau il apparaît qu'un groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie permettrait par effet de seuil, de réaliser des économies ainsi qu'une optimisation du service.

En conséquence le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commande, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention établie entre les communes souhaitant être membres du groupement. Le groupement prendra fin au terme de la notification du dernier bon de commande qui sera conclu pour les travaux de voirie l'année 2011.

Le Maire propose que la commune de Saint Agnan assure les fonctions de coordonnateur du groupement qui procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations liées à la mise en concurrence (avis de publicité, envoi des dossiers de consultation, etc ...). Chaque membre du groupement signera un bon de commande à hauteur de ses besoins propres, sur la base des prix unitaires de l'offre retenue pour l'ensemble des travaux des 5 communes et s'assurera de la bonne exécution des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour les travaux de voirie 2011 et accepte que la commune de Saint Agnan en Vercors soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

Questions diverses

SIEAV : Christophe Morini rappelle que les collectivités territoriales ont le devoir de développer leurs réseaux d'assainissement. Lors du Comité Syndical du 21 février dernier, un accord des membres avait été donné pour le portage de l'ensemble des travaux et une participation des communes. La ligne budgétaire a été inscrite sur la commune de St Agnan mais n'a pas été inscrite au budget pour la commune de La Chapelle. Il propose donc, lors du vote du budget du SIEAV prévu le 18/04 prochain de faire approuver le portage de tous les travaux par le SIEAV mais avec une participation financière des communes au prorata des travaux réalisés sur ces mêmes communes.

Cimetière : Suite à la réunion du 23 mars 2010 la commission communale chargée du projet de reprise de concessions dans l'ancien cimetière avait décidé de reprendre cette procédure aux printemps 2011. Lors du Conseil municipal en date du 11 avril 2011 un point a été fait sur les recherches des descendants ou successeurs des concessions. La procédure veut que les personnes connues soient averties par lettre recommandée avec AR les invitant à se rendre sur place pour la constatation de l'état d'abandon. Cette lettre leur sera adressée un mois avant la date prévue pour le constat.

En ce qui concerne les personnes inconnues l'avis des date et heure de la constatation sera affiché à la mairie ainsi qu'à la porte du cimetière.

Dépôt d'encombrants sur terrain privé : Mme Marie Danielle Arnaud a été interpellée quand au dépôt d'encombrants sur un terrain privé situé à l'entrée Nord (route de St Martin). Marcel Algoud rappelle que, selon le type de déchets, des moyens peuvent être mis en œuvre pour faire respecter la réglementation. Des renseignements plus précis seront pris auprès du cabinet juridique de la commune pour connaître les démarches à suivre.

Remplacement arrêt maladie agent des services techniques : Francis Chevreux rappelle que Sylvain Bouvet, agent des services techniques, est en arrêt maladie pour une durée non connue à ce jour. Un appel à candidature a été lancé pour le remplacer pendant son absence. C'est Melle Matty Algoud qui le remplacera jusqu'à son retour.

Hameau des Trucs : Frédéric Bolmont informe le Conseil Municipal de difficultés de voisinage au hameau des Trucs. Le Maire souhaiterait que les gens arrivent à s'entendre.

Fermeture de classe : Du fait du manque d'enfants la commune se voit fermer par l'Inspection d'Académie la dernière classe ouverte.

Office du tourisme : Frédéric Bolmont souhaiterait que soit étudiée la mise en place d'une vente de billets des divers acteurs touristiques du canton de façon à proposer un circuit multiculturel.

Lots de bois : Tirage au sort des lots.

Séance terminée à 23h15.